



La commune de Poix-du-Nord sollicite l'intervention de l'EPF afin de résorber un ancien atelier de confection (groupe Bidermann) sous-occupé, situé en plein cœur du village. En lieu et place, elle souhaite construire un groupe scolaire permettant d'accueillir les 22 élèves aujourd'hui répartis sur 3 sites.

C'est au moyen d'une étude de faisabilité, réalisée en 2015-2016, que la décision a été prise aux dépens de la réhabilitation du patrimoine communal qui s'avérerait beaucoup plus onéreuse.

La commune ayant clairement affiché son souhait de réaliser un bâtiment sobre en énergie, le projet est inscrit dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), la stratégie TEP-CV (territoire à énergie positive pour une croissance verte) et le Contrat d'Objectifs Territorial pour l'amplification de la Troisième Révolution Industrielle (COTTRI). La municipalité est accompagnée dans sa démarche par le Parc naturel régional.

L'EPF accompagnera, au cours des 6 prochaines années, la mairie de Poix-du-Nord en procédant aux acquisitions, à la gestion des biens et aux travaux de déconstruction du site. L'établissement se fera également facilitateur entre la commune maître d'ouvrage du projet et l'Agence régionale de santé, sur la problématique de protection des publics sensibles.

CONVENTION OPERATIONNELLE SIGNEE AVEC LA COMMUNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORMAL  
**POIX-DU-NORD – ANCIEN ATELIER DE CONFECTION, RUE DE KEIGHLEY**  
 Foncier et immobilier industriels et de services (équipement)



**LE SITE**

- . Nature des biens à acquérir : bâtiments industriels, habitation
- . Usage actuel : stockage, parking, logement
- . Situation : centre-bourg
- . Superficie du périmètre de projet : 9 360 m<sup>2</sup>
- . Superficie d'acquisition : 8 786 m<sup>2</sup>
- . PLU : zone U
- . TC (bus) à moins de 500 m

**LE CONTEXTE**

- . SCOT Sambre-Avesnois approuvé
- . PLU intercommunal en cours d'élaboration

**LE PROJET**

- . Recyclage foncier
- . Type : équipements
- . Programme : création d'un nouveau groupe scolaire
- . Etat préalable de la biodiversité : sans objet
- . Partenariat SAFER : sans objet